



Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal

du vendredi 28 mai 2021 à 18h00 en mairie

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 21 mai 2021 s'est tenu en mairie le 28 mai 2021 à 18h00.

Étaient présents : GONON Florence, VENERA Christophe, PINATEL François, PHILIPPE Francine, GIRAUD Roger, JOUANNY Michèle, VINCENT Denise, BERARD Guy,

Étaient excusés : MICHEL Bernard (pouvoir à PHILIPPE Francine), JOUANNEAU Fanny (pouvoir à JOUANNY Michèle), SAUNIER Jean-Marc (pouvoir à GONON Florence),

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame GONON Florence, 1^{ère} adjointe ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Monsieur PINATEL François est nommé secrétaire de séance.

Madame GONON Florence, Présidente de séance, annonce que seule la délibération portant sur la convention d'autorisation d'occupation temporaire du local communal des Ors sera mise en délibéré. Les autres points prévus à l'ordre du jour sont reportés à une prochaine séance.

Ordre du jour de la séance :

- Local communal des Ors : convention d'autorisation d'occupation temporaire
- Questions diverses.

LOCAL DES ORS : CONVENTION D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

Madame la première adjointe rappelle la volonté des élus de proposer pour la saison estivale un lieu de vie et de rencontre aux habitants et visiteurs. Un appel à candidature pour l'exploitation du local communal des Ors a donc été lancé le 19 avril avec une date limite de remise des candidatures fixée au 7 mai.

Quatre candidatures sont parvenues et ont été analysées le 10 mai en réunion de travail. A l'issue de l'analyse, les élus ont décidé de rencontrer deux groupes de candidats. Ces rencontres ont eu lieu le 18 mai et ont permis aux élus de mieux appréhender les projets, les motivations des candidats et le montage juridique de l'exploitation envisagée par les candidats.

Les élus présents lors des auditions affirment qu'elles ont été décisives dans le choix du candidat à retenir pour une exploitation temporaire du local à mettre en œuvre dans un délai très court, moins d'un mois. Ainsi, en confiant l'exploitation à un couple de professionnels aguerris à ce type d'activité, l'objectif des élus est de proposer un service au moins équivalent à celui existant jusqu'alors.

Ce choix pour une exploitation temporaire ne remet pas en question la volonté des élus d'étudier et de définir un projet pour ce local permettant une activité viable et pérenne.

A l'issue de cette première discussion, Madame la première adjointe lit à l'assemblée le projet de convention à approuver. Cette lecture apporte des réponses à certaines questions portant notamment sur le cautionnement et les frais d'exploitation restant à la charge du preneur. Il est bien précisé que le présent acte est une convention et non un bail commercial. Bien que précaire, cet acte permet, sur le court terme, plus de souplesse de gestion tant pour le preneur que pour la commune.

Madame la première adjointe précise l'urgence de cette délibération compte tenu des délais administratifs nécessaires pour l'obtention d'un numéro de SIRET (quinze jours), formalité indispensable à l'ouverture de l'établissement.

L'ouverture est prévue dans la première quinzaine de juin et au moins jusque fin août. La convention prévoit 5 mois d'occupation, charge au bénéficiaire de définir la date de fermeture en fonction de l'activité.

Madame la première adjointe soumet au vote de l'assemblée les décisions suivantes :

ACCEPTER la candidature de Pia POLITI et Yoann DONNAT pour la reprise de l'activité bar-restauration-petite épicerie-dépôt de pain dans le local communal des Ors via la société AU MIDI,

DIRE que l'occupation est accordée à titre gratuit,

APPROUVER la convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions ci-dessus énumérées, telle qu'annexée à la présente,

AUTORISER le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- Nombre de votants : 11
- Nombre de voix contre : 1
- Nombre de voix pour : 10

QUESTIONS DIVERSES

Tri des déchets

En octobre/novembre 2020 un prospectus a été distribué pour rappeler les consignes de tri (élargies) sur le territoire de l'Oisans. Il va être redistribué avec la prochaine gazette.

Commission technique

Un listing de travaux à faire par le service technique est élaboré en séance. Afin de travailler spécifiquement sur cette thématique, une commission se tiendra prochainement.

Gypaète

Les élus s'interrogent sur le baptême de gypaéton né cette année. Information prise auprès de l'institutrice de Mizoën : le Parc National des Ecrins a sollicité début mai les écoles de Mizoën et du Freney pour que les enfants proposent un nom. A suivre.

Sécurisation de la traversée du village

L'appel d'offre pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la requalification des espaces publics au village s'est clôturé le mardi 25 mai. Deux candidatures ont été réceptionnées. Aux vues de leurs qualifications et motivations, les deux ont été invité à déposer une offre et à être auditionné pour présenter leur projet. L'objectif étant de commencer le diagnostic cet été pour prendre en compte la circulation et la fréquentation estivale.

Séance levée à 19h45

* / * / * / *